

Le 22 février 2010

## FLASH INFO

### **Appelants et H5N1 : Bruno le Maire s'engage et passe un accord avec la FNC.**

La Fédération Nationale des Chasseurs a revendiqué et obtenu que s'engagent des négociations directes avec le Cabinet du ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture, Bruno le Maire, et le Cabinet du ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, sur l'évolution du dispositif de surveillance sanitaire pour les canards appelants dans le cadre de l'influenza aviaire.

Une première réunion de travail a eu lieu le 8 février 2010 au Cabinet du ministre de l'Alimentation, en présence d'un conseiller du ministre de l'Écologie avec deux représentants de la FNC et Yves Butel, représentant de l'Union des fédérations côtières.

Depuis cette date les négociations n'ont pas cessé entre la FNC et les deux Cabinets, jusqu'à ce jour, pour trouver un accord satisfaisant pour les chasseurs, compte-tenu de la volonté politique du Gouvernement de maintenir le même dispositif de surveillance pour l'année 2010.

Sous 24 à 48 heures, Bruno Le Maire va signer une lettre destinée au président de la FNC, Charles-Henri de Ponchalon, qui résumera les engagements pris par le ministre sur ce dossier.

- Le ministre s'engage à apporter une contribution financière pour favoriser l'organisation de l'actuelle campagne d'épidémiologie surveillance de façon à mieux informer et former les acteurs de terrain dans le cadre de la veille sanitaire sur le virus H5N1. Cette aide financière, d'un montant de 80 000 euros, fera l'objet d'un accord-cadre et d'une convention entre le ministère de l'Alimentation et la FNC afin de soutenir les actions des fédérations départementales concernées. C'était la première revendication des fédérations en cas de maintien des mesures sanitaires pour cette année.
- Le ministre s'engage à reprendre les négociations européennes de telle façon que l'on adapte le dispositif sanitaire actuel au niveau réel de risque et que l'on rediscute du rôle et de la place des appelants dans la veille sanitaire. C'était la seconde demande des chasseurs destinée à passer d'un système de veille à l'autre sans remettre en cause la surveillance.
- Le ministre soutiendra les initiatives qui vont être prises dans les prochains jours par son collègue Jean-Louis Borloo concernant la modification de l'arrêté sur le baguage et la tenue d'un registre. Les deux ministères sont favorables à une simplification permettant l'instauration d'un numéro unique d'élevage par détenteur pour tous ses appelants et la tenue d'un registre en supprimant toutes les contraintes inutiles. C'était la troisième requête des chasseurs afin d'assurer une traçabilité sans avoir une lourdeur administrative totalement stérile.

Cela faisait partie des engagements pris par les deux ministres dans le cadre d'une véritable concertation avec la FNC.

